



Dr Pierre MARTIN-VAUZOUR



Dr Robert PORTO

Prise en charge des couples dysfonctionnels

Référence de l'ANDPC n° 12931800005

Experts : Dr Pierre MARTIN-VAUZOUR, Médecin sexologue : Bordeaux

Animateurs : Dr Robert PORTO, Psychiatre Sexologue : Marseille

SESSION PRÉSENTIELLE - JEUDI 15 MARS 2018 de 9h00 à 12h00

ARGUMENT :

Qu'elles soient chez la femme ou chez l'homme, des difficultés sexuelles peuvent être à l'origine ou être la conséquence d'une conjugopathie et inversement. Les interactions négatives entre ces deux dimensions s'installent plus ou moins vite mais le facteur temps est rarement dans ce domaine un allié du couple.

De nombreuses études montrent que satisfaction conjugale et satisfaction sexuelle vont bien souvent de pair dans une dynamique d'auto renforcement réciproque. Bien qu'interagissant, on ne peut toutefois pas les assimiler l'une à l'autre, chacune comprenant ses propres déterminants.

On peut définir la satisfaction conjugale comme une évaluation subjective et globale faite par l'individu de son ou sa partenaire et de sa relation de couple (Fincham & Bradbury, 1987; Spanier & Lewis, 1980). Plusieurs auteurs considèrent que la satisfaction conjugale représente l'expérience subjective et affective d'un individu à propos du niveau de bonheur et de contentement qu'il éprouve à faire partie de son couple (Glenn, 1990; Hendrick & Hendrick, 1997; Huston & Vangelisti, 1991). Il est à noter que Bradbury, Fincham et Beach (2000) précisent qu'une relation conjugale satisfaisante n'est pas nécessairement caractérisée par l'absence d'insatisfaction : les éléments positifs de la relation y seraient tout simplement prépondérants.

Bien que l'on ait beaucoup écrit sur le traitement des dysfonctions sexuelles et du manque de satisfaction sexuelle, l'accroissement de cette dernière a reçu peu d'attention dans la littérature empirique ou clinique et, jusqu'à une époque récente (Lawrance et Byers, 1998), il n'existait pas de modèle théorique pouvant diriger la recherche ou notre compréhension de ses facteurs déterminants. Ce modèle retient l'influence de quatre facteurs sur la satisfaction sexuelle parmi lesquels on note la satisfaction conjugale et le sentiment d'égalité entre ce qui est «donné» à l'autre et ce qui est «reçu»

de la part de l'autre. Une étude plus récente (Patricia Monteiro Pascoal et al., 2014) met pour sa part en exergue l'influence prépondérante du bien-être sexuel personnel et des processus dyadiques.

Des caractéristiques individuelles et dyadiques vont ainsi façonner la dynamique du couple : style d'attachement, fragilité personnelle, type de couple, étapes du cycle de vie conjugale, proximité vs distance, ... Autant de facteurs facilitants ou, au contraire, contraignants voire délétères.

OBJECTIFS :

L'occasion d'être confronté à une conjugopathie lors d'une consultation pour difficultés de la vie sexuelle concerne tous les professionnels de santé qui pourront trouver dans ce DPC des outils pour la détecter, et orienter ou prendre en charge les patients.

Les bases en sont :

- 1- le dysfonctionnement relationnel d'un couple peut être à l'origine de perturbation de leur vie sexuelle
- 2- lors de consultation pour un symptôme sexuel il ne faut pas oublier d'évaluer la vie relationnelle du patient porteur du symptôme ou de la plainte
- 3- informer les patients sur le rôle que peut jouer un dysfonctionnement relationnel a un rôle pédagogique qui peut avoir une fonction de prévention (après bilan médical) vis à vis d'une mauvaise utilisation du médicaments (demande erronée ou disproportionnée, surconsommation et multi-consultations).

Cela amènera à envisager les voies thérapeutiques à mettre en place dans différentes situations afin d'augmenter l'adaptabilité du couple dysfonctionnel face à ces événements de vie et ainsi agir sur les symptômes.

EN PRATIQUE

La prise en charge des couples en difficulté nécessite de la part du thérapeute certaines habiletés personnelles et cliniques ; savoir parler d'intimité, savoir accompagner, ne pas porter de jugement, ne pas avoir de contre-attitudes.

Evaluer la plainte (ou les plaintes respectives) ainsi que les attentes irréalistes vis à vis de ses capacités fonctionnelles et de celles du ou de la partenaire permet au couple de dégager et mettre à jour les différents mécanismes à l'œuvre.

Ainsi,

- un premier temps aboutit à l'évaluation des capacités propres à chaque individu et à celle des interactions dyadiques.
- l'abord des différents domaines de la vie de couple permettra de dégager ses différentes vulnérabilités et surtout, d'en évaluer les ressources respectives (ou leur absence) : style de communication, flexibilité, empathie, capacités de résolution de problèmes, d'attachement, du soin porté à l'autre, l'affiliation et d'attente en terme de vie sexuelle et affective.
- l'élaboration partagée du ou des schémas dysfonctionnels, permettra l'accompagnement du couple dans le but de favoriser l'amélioration ou l'acquisition de meilleures habiletés individuelles ou conjugales et ainsi d'améliorer la santé sexuelle et la satisfaction conjugale du couple.

Plus que la résolution de problème, à fortiori à la place des consultants, le praticien s'emploiera à doter ces derniers des outils bénéfiques à l'amélioration de ses problématiques actuelle et à venir.

MODALITÉS

Cette action DPC de formation continue se réalisera selon :

- Deux étapes cognitives non présentesielles (7 heures) en formation à distance par questionnaires de connaissances, revue bibliographique, analyse d'articles, et analyse de cas cliniques.
- Une étape d'EPP présentesielle (3 heures) à Marseille, mise en situation et présentation de cas cliniques interactive.

PUBLICS CONCERNÉS :

- Sage-Femme

Médecins spécialistes autres que les spécialistes en médecine générale

- Chirurgie urologique
- Endocrinologie et métabolismes
- Gynécologie médicale
- Gynécologie médicale et obstétrique
- Gynécologie obstétrique / Obstétrique
- Psychiatrie générale
- Urologie
- Endocrinologie, diabétologie et maladies métaboliques

Médecins spécialistes en médecine générale

- Médecine générale

INSCRIPTIONS

Ce DPC est indemnisé 450€ pour les Médecins Libéraux et salariés en CDS Conventionnés, (selon le quota de forfait annuel restant), 378,50€ pour les sages-femmes, 337,60€ pour les infirmiers. Pour les autres salariés (y compris hospitaliers) se rapprocher du secrétariat de l'AIUS pour établir une convention : secretariat@aius.fr

Autres Professionnels

Inscription possible pour les autres publics : 60€ à régler avant les assises (il n'y a que quelques places) auprès de Arnaud Guionie : adm.services33@gmail.com

Les participants qui ne sont pas membres de l'AIUS devront s'acquitter d'une cotisation de 23 € pour devenir membre (obligation fiscale)

N'OUBLIEZ PAS

De confirmer votre choix sur la fiche d'inscription du congrès

De valider votre inscription sur www.mondpc.fr / sur « recherche action » en notant le sigle AIUS dans la recherche et en sélectionnant le numéro de référence du DPC.

Aide et renseignements : Arnaud Guionie : adm.services33@gmail.com